

# Parc national de Port Cros

## Objectif 2.II Limiter les impacts des activités sur les habitats et les espèces patrimoniales

[...]

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p><b>2.II.1 Coeur et AOA île : Prévenir activement le risque incendie par une surveillance coordonnée entre les différents acteurs publics, le contrôle des obligations légales de débroussaillage et la mise en oeuvre de mesures de sauvegarde à l'échelle des îles.</b></p> <p>Les principaux axes du plan de défense contre les incendies (plan DFCI) des îles validé en 2012, sont les suivants :</p> <p>- A Port-Cros, protéger le village et les personnes en tenant compte de l'inefficacité d'une lutte au sol de grande ampleur du fait des délais d'acheminement des moyens d'intervention sur l'île. Le débroussaillage autour du village et aux abords des principaux axes de circulation constitue l'orientation principale du plan.</p> <p>- A Porquerolles, s'appuyer sur le cloisonnement du massif forestier afin de faciliter la lutte au sol. <b>Ce cloisonnement est basé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en oeuvre des OLD sur les terrains de l'État</li> <li>• Maintien des ouvrages définis dans le plan DFCI</li> <li>• Maintien d'un niveau de surveillance adapté</li> <li>• Maintien de la tolérance zéro pour l'usage du feu et la cigarette</li> <li>• Application du plan de fermeture des massifs forestiers</li> <li>• Maîtrise des espèces forestières exotiques à fort pouvoir inflammable</li> <li>• Participation à la mise en oeuvre de mesures de sauvegarde, y compris la réflexion sur la stratégie</li> </ul> <p>d'intervention et d'information en cas d'incendie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle des OLD</li> <li>• Participation à la sensibilisation des visiteurs en période estivale</li> <li>• Renforcement des moyens en période estivale et réalisation de tournées de sensibilisation</li> <li>• Animation des réunions annuelles de début et fin de saison</li> <li>• Participation à la mise en oeuvre de mesures de sauvegarde, y compris la réflexion sur la stratégie</li> </ul> <p>d'intervention et d'information en cas d'incendie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préfecture</li> <li>• SDIS</li> <li>• CG83</li> <li>• DREAL</li> <li>• DDTM</li> <li>• Sémaphore de Porquerolles, CCFF, SNSM</li> <li>• Compagnies maritimes</li> <li>• Associations</li> <li>• Habitants</li> <li>• DGA débroussaillages autour de ses installations</li> </ul>

# Parc national de Port Cros

<p><b>sur les coupures de combustibles constituées par les plaines agricoles, sur les zones débroussaillées autour du bâti et sur le réseau de pistes existant.</b></p> <p>Les modes de débroussaillage retenus doivent permettre de concilier les impératifs de limitation de la matière combustible, de conservation des écosystèmes et de la qualité paysagère des espaces concernés.</p>			
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4633

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-12 10:57